



CONDITIONS D'INSCRIPTION

PASSEPORT
AÉRÉ

Le Service Jeunesse et cohésion sociale a le plaisir de vous présenter le passeport aéré 2020.

Afin de pallier à l'annulation du Passeport Vacances de cette année, nous avons organisé un centre aéré pour les enfants de 7 à 11 ans en guise d'alternative. Pour les + de 11 ans, l'accueil libre du Checkpoint a également étoffé son offre.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'accueillir vos enfants pour des activités automnales joyeuses et ensoleillées et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

Inscription et horaires :

- ✓ Nous vous proposons une inscription au passeport aéré à la journée.
- ✓ Nous accueillons les enfants du lundi au vendredi, du 12 au 23 octobre 2020.
- ✓ L'enfant-s arrive-ent accompagné-e-s par un parent entre 8h et 9h.
- ✓ L'enfant-s est-sont recherché-e-s par un parent dès 16h et au plus tard à 18h.
- ✓ Nous accueillons exclusivement les enfants de la commune d'Yverdon-les-Bains et de l'entente scolaire.
- ✓ La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent. Une **attestation de l'employeur** doit être jointe au bulletin d'inscription.
- ✓ Les inscriptions ouvriront le lundi 7 septembre à 10h. Le bulletin d'inscription sera disponible sur le site internet www.yverdon-les-bains.ch/vacances ou à la réception du JECOS, Rue de Neuchâtel 2.
- ✓ Nous traiterons les bulletins d'inscription dûment complétés avec l'attestation de l'employeur par ordre d'arrivée.
- ✓ Les réponses aux questions/demandes seront apportées dans la limite de nos ressources dans les jours et semaines qui suivront cette ouverture.

Activités :

Nos possibilités d'activités seront quelques peu modifiées et adaptées afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de conduite émises par l'OFSP. De ce fait, le personnel engagé par la commune proposera des activités à votre enfant qui se dérouleront par petits groupes dans différents lieux. Nous proposerons à votre enfant chaque jour un choix d'activités sportives, créatives, culinaires ou encore en lien avec la nature. Tout en sachant qu'il n'y a aucune obligation d'y participer, l'essentiel pour notre équipe d'encadrant-e-s est de faire en sorte que chaque enfant puisse s'épanouir et profiter de ses vacances.

Age :

Avoir entre 7 ans révolus et 11 ans.

Lieu :

Votre enfant sera accueilli soit à la Cure d'Air soit à l'APEMS des Tilleuls selon les normes sanitaires. Il pourra partir à pied avec son groupe sur un autre lieu à Yverdon en fonction de l'activité choisie et de la météo. Tous les lieux d'accueil sont conformes aux normes de l'OFSP et seront nettoyés par des équipes professionnelles.

Repas :

Nous demandons que chaque enfant vienne avec un pique-nique pour le repas de midi ainsi qu'avec sa propre gourde. Nous donnons une collation le matin et un goûter l'après-midi. Nous vous remercions de bien indiquer dans le bulletin d'inscription les éventuelles allergies alimentaires de votre enfant.

Droit à l'image :

En inscrivant votre/vos enfant-s, vous acceptez le fait que les collaborateurs de la commune d'Yverdon prennent de temps à autres des images de votre enfant dans le cadre des activités organisées pour le passeport aéré et qu'elles soient utilisées à des fins de promotion ou de documentation.

Tarif :

Le tarif est de Frs 16 par jour et par enfant.

Afin que les tarifs ne soient pas un obstacle à la participation de votre enfant, **une demande d'aide financière dûment motivée par écrit** peut être jointe au bulletin d'inscription.

Les familles bénéficiaires du RI et de l'EVAM doivent adresser leur demande directement auprès de leur assistant-e social-e.

Toute modification ou annulation est à communiquer **par écrit** au Service Jeunesse et cohésion sociale.

En cas d'annulation, et quels qu'en soient les motifs, un montant de Frs 50 sera facturé pour les frais de dossier. Si l'annulation intervient dans les deux semaines avant le début du centre aéré, la moitié du prix sera due. Dans le cas d'une annulation tardive et sur présentation d'un certificat médical, le montant de Frs 50 reste dû.

Yverdon-les-Bains, le 28 août 2020